

Date de la convocation

04/09/2026

Date d'affichage

04/09/2026

Nombres de membre

Afférents au conseil

municipal : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an 2026, le 9 septembre et à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, M. SORRE Bertrand, Mme Hutsebaut Sylvie, M. KERGOAT Joel, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna, Mme KHEZZANE Christine, Mme GODEFROY Nathalie, Mme POULAIN Justine, M. CHARLIER Clothaire, Mme SABATIER Nathalie, M. Daniel Brossais

Excusée avec pouvoir : Mme HASCOET Marie, pouvoir donné à Jacques BLANCHET

Secrétaire de séance : M. KERGOAT Joel

Réf

2026-112

Objet de la délibération : AMENDEMENT REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2131-1, L. 2121-8 et suivants, relatifs à l'organisation et au fonctionnement des conseils municipaux ;

Vu l'installation du Conseil Municipal en séance du 25 mars 2026, à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 ;

Considérant que le règlement intérieur du Conseil Municipal fixe librement les règles propres au fonctionnement démocratique de l'assemblée locale, conformément à l'article L. 2121-8 du CGCT ;

Considérant que le projet de règlement intérieur, annexé à la présente délibération, prévoit initialement un espace d'expression pour la minorité et l'opposition ;

Considérant la nécessité d'enregistrer les séances de conseil municipal afin d'établir le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du Conseil Municipal, tel que présenté en annexe,
- **D'AMENDER** le règlement intérieur afin de fixer le nombre de caractères alloué à la minorité dans le but de garantir un équilibre entre la clarté des débats et la liberté d'expression des élus.
- **DE PROPOSER** un enregistrement audio des séances de conseil municipal
- **DE CHARGER** monsieur le maire de signer le règlement intérieur ainsi amendé et de le faire publier selon les modalités légales en vigueur

Enregistrement audio : pour : 19 , contre : 0 , abstention : 0

Nombre de caractère : pour : 14 , contre 5 (M. Daniel Brossais, M. BLANCHET Jacques, M. SORRE Bertrand, Mme POULAIN Justine, Mme HASCOET Marie) , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET



Le Secrétaire de séance,
M. KERGOAT Joel